

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil Municipal : 23  
Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum : 9  
Nombre de membres présents : 14  
Vote : 14 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Secrétaire de séance : **Mme Fanny ABRIAT**

Le **Cinq Décembre Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 Novembre 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire  
Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES – Adjoints  
Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée  
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

**Excusé non représenté :** M. Michel GOURJAULT

**Absente :** Mme Virginie SILLARD

**Délibération n°088/2022  
APPROBATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU DOMAINE DE GIVRAY POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs de l'Accueil de Loisirs du Domaine de Givray et de les fixer de la façon suivante pour l'année 2023.

Il rappelle par ailleurs que la proposition suivante a été validée par la commission ad hoc, par le bureau municipal et par la commission générale.

**ENFANTS DE LIGUGÉ**

Quotient familial	Journée		½ journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	7.65 €	4.40 €	5.55 €	2.30 €	38.25 €	22.00 €
501 < QF2 < 700	9.30 €	6.00 €	6.75 €	3.45 €	46.50 €	30.00 €
701 < QF3 < 1040	11.65 €	8.30 €	8.50 €	5.15 €	58.25 €	41.50 €
1041 < QF4 < 1380	13.80 €	10.40 €	9.95 €	6.55 €	69.00 €	52.00 €
1381 < QF5 < 2160	15.10 €	11.65 €	10.95 €	7.50 €	75.50 €	58.25 €
2161 < QF6	16.70 €	13.20 €	11.65 €	8.15 €	83.50 €	66.00 €

**ENFANTS DE SAINT-BENOÎT (\*)**

(Participation intercommunale pour les vacances = 17 €-QF + 5 €)  
(Participation intercommunale pour les mercredis ½ journées = 12,20 €-QF + 2,5 €)

Quotient familial	Journée		½ journée	Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	8.45 €	5.20 €	6.25 €	42.25 €	26.00 €
501 < QF2 < 700	10.35 €	7.05 €	7.65 €	51.75 €	35.25 €
701 < QF3 < 1040	12.80 €	9.45 €	9.55 €	64.00 €	47.25 €
1041 < QF4 < 1380	15.20 €	11.80 €	11.15 €	76.00 €	59.00 €
1381 < QF5 < 2160	16.65 €	13.20 €	12.20 €	83.25 €	66.00 €
2161 < QF6	18.35 €	14.85 €	12.95 €	91.75 €	74.25 €

**AR Prefecture**

086-218601334-20221205-D088\_2022-DE  
Reçu le 12/12/2022

**ENFANTS DU GRAND POITIERS ET AUTRES COMMUNES (\*)**

(Pas d'application des quotients, pas de participation des Communes)

	Journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Journée	26.05 €	20.90 €	130.25 €	105.00 €
1/2 Journée	16.90 €	11.75 €	84.50€	58.75 €

(\*) - Les situations sans convention avec les communes (ou convention non signée), obligent l'application du tarif « GRAND POITIERS et autres communes » et nécessitent le paiement avant le service rendu.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) présentés ci-dessus pour l'année 2023,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.



Pour extrait conforme

et déposé à LIGUGÉ le 9 décembre 2022

Le Maire,

Bernard MAUZE

**AR Prefecture**

086-218601334-20221205-D088\_2022-DE  
Reçu le 12/12/2022